



Direction Europe et International

Pour les étudiants étrangers en échange, la demande de logement en cité universitaire se fait directement sur le formulaire de candidature en ligne.



Attention ! Le nombre de logements étant limité, tous les étudiants ne pourront pas bénéficier d'un logement en cité universitaire. Nous vous conseillons de candidater le plus tôt possible.

HEBERGEMENT DISPONIBLE À NANTES ET SAINT-NAZAIRE	
TYPE DE CHAMBRE	Chambre individuelle meublée avec salle de bain et toilettes. La cuisine est commune pour tout l'étage. Les étudiants doivent acheter leur équipement pour la literie et la cuisine.
SUPERFICIE	9m ²
LOYER PAR MOIS Le loyer inclut la consommation d'eau et d'électricité	254.80 €
DÉPÔT DE GARANTIE à payer à l'arrivée Si aucun dégât matériel n'est constaté à la fin du séjour de l'étudiant, le dépôt de garantie lui sera remboursé dans les deux mois suivants son départ	270 €
ASSURANCE LOGEMENT Obligatoire pour accéder à la chambre Possibilité d'y souscrire en ligne	Entre 40 et 60 € pour l'année universitaire
ACCÈS INTERNET	Le wifi est disponible dans toutes les résidences.



Les cités universitaires en France sont gérées par le CROUS - Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires - de chaque région.

PÉRIODE DE RÉSERVATION DES CHAMBRES		
Mobilité pour l'année universitaire	Mobilité au 1 ^{er} semestre	Mobilité au 2 ^{ème} semestre
Du 1 ^{er} Septembre 2023 au 31 Mai 2024	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 15 janvier 2024	Du 16 janvier 2024 au 31 mai 2024



Les dates de réservations sont obligatoires et ne peuvent pas être modifiées !

Si un.e étudiant.e quitte sa chambre avant la fin de la période de réservation, il/elle devra payer tous les loyers dus jusqu'à la fin du contrat de location.



Les étudiants peuvent demander la **prolongation de leur réservation** pour un semestre ou pour l'été uniquement pour des **motifs académiques**, et selon les disponibilités de logement.

ATTRIBUTION D'UNE CHAMBRE EN CITÉ UNIVERSITAIRE

L'attribution de logement est effectuée par Nantes Université suivant les disponibilités. Les étudiants n'ont pas la possibilité de choisir la résidence. Aucun changement de résidence ne sera possible.

Réponses aux demandes de logement

Pour les arrivées au 1 ^{er} semestre	Entre le 15 et le 30 juin 2023
Pour les arrivées au 2 ^{ème} semestre	Entre le 10 et 15 décembre 2023



Vous devez confirmer l'acceptation ou refus du logement proposé avant les dates indiquées dans le message d'acceptation. Compte tenu de la forte demande de logement, pensez à nous signaler tout désistement de mobilité.

ACCÈS AUX CITÉS UNIVERSITAIRES



En France, une **assurance habitation française** est obligatoire.

Vous pouvez emménager dans votre chambre universitaire seulement si vous êtes en possession de votre **justificatif d'assurance logement** et **sous réserve du paiement de la caution et du premier mois de loyer**. Pour souscrire à une assurance logement, vous pouvez consulter la section 2 « Accès au logement et assurance » dans le Guide d'Information qui vous sera transmise une fois votre mobilité confirmée.

Il est fortement conseillé d'emménager **en semaine**, du lundi au vendredi de 8h30-12h et 13h30-16h.

Si votre arrivée est prévue **en dehors de ces jours et horaires**, vous devez **indiquer à l'avance votre jour et horaire d'arrivée** à la Direction Europe et International, afin que votre résidence en soit informée et vous autorise l'accès.



Le passage au Guichet Unique reste obligatoire, et chaque étudiant doit s'y rendre dès les premiers jours de son séjour à Nantes : <http://www.univ-nantes.fr/guichetunique>

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- ✓ Le loyer mensuel est à payer avant le 10 de chaque mois directement à la résidence, par carte bancaire, ou bien sur le site CROUS pour un règlement en ligne.
- ✓ Certaines résidences proposent **un kit literie long-séjour pour 27.26 €** (tarifs 2022-2023). Ce kit inclut des draps, une couette, une housse de couette, un oreiller, une taie d'oreiller. Vous pouvez vous renseigner ou l'acheter à la résidence dès votre arrivée.
- ✓ Certaines résidences proposent uniquement un kit literie jetable à 15 € pour les premiers jours.

Contacts à la Direction Europe et International de Nantes Université :

Mme Patricia Gabillard
Responsable Mobilité entrante Nantes Université
Mobilités en échange Europe et projets européens
Responsable Guichet Unique

[Erasmus+ et programmes européens](#)

Mme Patricia Gabillard

Mme Johanne Piazza
Gestion des dossiers de mobilité Erasmus+

[Programmes d'échanges hors-Europe](#)

Mme Sylvia Lair

International.accueil@univ-nantes.fr